



Secours aux sinistrés disponible pour l'inondation du quartier Churchville

BRAMPTON, ON (1^{er} avril 2022) – En réponse à l'inondation survenue dans le quartier Churchville en février, le gouvernement de l'Ontario [active le Programme d'aide aux sinistrés pour la reprise après une catastrophe \(ASRC\)](#) afin de soutenir les résidents et les familles de Brampton qui ont été touchés par cette catastrophe naturelle.

Le programme d'aide aux sinistrés s'applique à une résidence principale et à son contenu essentiel, à une petite entreprise, à une exploitation agricole ou à une organisation à but non lucratif. Le financement s'applique aux dépenses d'urgence et aux coûts de réparation ou de remplacement de biens essentiels non couverts par l'assurance. Les résidents sont priés de s'adresser à leurs fournisseurs d'assurance privée pour vérifier la couverture et les coûts.

La date limite pour présenter une demande est le 29 juillet 2022.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'admissibilité et la couverture, une carte de la région et des lignes directrices à ontario.ca/disasterassistance.

Sécurité en cas d'inondation

Avec la montée prévue des températures au fur et à mesure que le printemps avance, les résidents sont invités à surveiller en conséquence l'évolution des conditions météorologiques et leur propriété.

Il existe des mesures que vous pouvez prendre pour vous assurer que vous êtes prêt en cas d'inondation. Débarrassez les regards d'évacuation des eaux de ruissellement et les tuyaux de descente pluviale de débris excessifs afin que la pluie, la neige fondante et la glace puissent s'écouler librement et avoir un endroit où aller.

En cas d'inondation :

- Ne tentez jamais de couper le courant si vous devez marcher dans l'eau pour le faire. Contactez Hydro One Brampton pour faire couper le courant.
- Ne pénétrez jamais dans une pièce où l'eau pourrait être en contact avec des prises, des appareils ou des cordons électriques.
- Signalez toute accumulation anormale d'eau (par exemple, de grandes flaques d'eau dans les rues résidentielles) en appelant le 3-1-1 ou en envoyant un courriel à 311@brampton.ca.



Après la fin de l'inondation :

- Assurez-vous de faire le nettoyage approprié de votre maison et de vos biens pour vous protéger des risques à long terme dus aux moisissures et aux infiltrations d'eau.
- Ne marchez pas et ne conduisez pas sur des routes inondées. L'accumulation d'eau peut affecter la sécurité des rues et des trottoirs.

Soyez préparé

- Connaissez les risques et soyez conscient de tous les dangers qui peuvent affecter votre maison.
- Ayez un plan d'urgence dont toute la famille a connaissance.
- Préparez une trousse d'urgence contenant des fournitures de base qui peuvent vous permettre de tenir pendant au moins 72 heures.
- Parlez à votre fournisseur d'assureur et assurez-vous que vous disposez de la couverture appropriée.

Pour obtenir de plus amples renseignements et des conseils de sécurité en cas d'inondation du Bureau de gestion des urgences de Brampton, visitez [Brampton.ca/prepared](https://brampton.ca/prepared) et suivez-le sur Twitter [@BEMOprepared](https://twitter.com/BEMOprepared).

-30-

CONTACT MÉDIA

Service des médias multiculturels de la
Ville de Brampton
multiculturalmedia@brampton.ca